

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 522 à l'arrêté n° 520 du 16 avril 1966 portant convocation du collège électoral de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour procéder à l'élection biennale

n° 520

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Art. 4

Au lieu de : «29 avril 1966, à 18 heures »,lire : «23 avril 1966, à 18 heures ».

Art. 5

— Au lieu de : « 1er mai 1966 », lire : «25 avril 1966 »: Le reste sans changement.